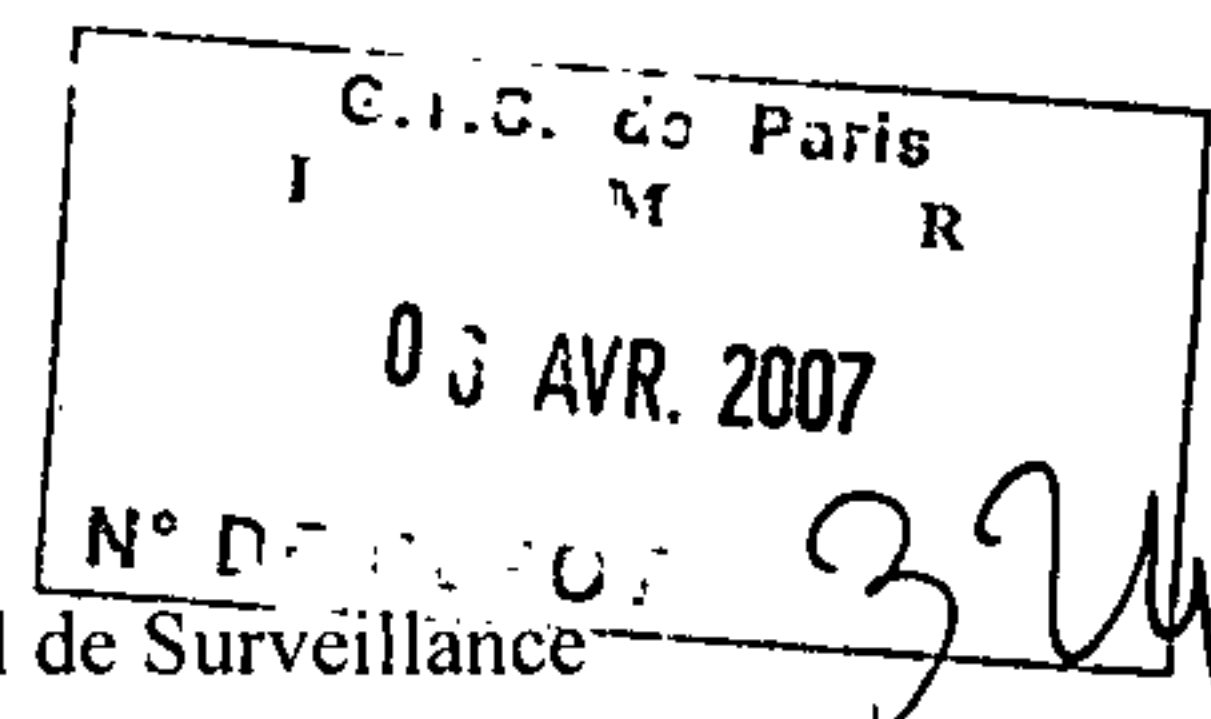


123 VENTURE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 487 653,67 Euros
41, boulevard des Capucines - 75002 PARIS
RCS PARIS 432 510 345



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 30 MAI 2006

L'an deux mille six
le trente mai,
à neuf heures

Les membres du Conseil de Surveillance de la société 123Venture (ci-après « la Société ») se sont réunis au siège social de la Société, 41 Boulevard des Capucines – 75002 PARIS, sur convocation du Président par lettre remise en mains propres.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Julien VAUTEL, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Antoine de ROCHEFORT, membre du Conseil de Surveillance ;
- La société FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, représenté par Monsieur Stéphane TOULLIEUX, membre du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur André MAY, membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres est ainsi régulièrement composé et apte à délibérer valablement.

Assistent également à la séance :

- Monsieur Oliver GOY, Président du Directoire, invité
- Monsieur Richard ALLANIC, membre du Directoire, invité
- Monsieur Xavier ANTHONIOZ, membre du Directoire, invité.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine de ROCHEFORT.

Le secrétariat de la réunion est assuré par Monsieur Julien VAUTEL.

Le Président de séance rappelle que le Conseil de Surveillance est convoqué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion ;
- Renouvellement des mandats des membres du Directoire ;
- Nomination de Monsieur Antoine de ROCHEFORT en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Julien VAUTEL de Vice-président du Conseil de Surveillance ;
- Questions diverses.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Conseil de Surveillance approuve et adopte, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

2/ RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance, constatant que les mandats des membres du Directoire viennent à expiration, à l'issue d'une période de deux années, conformément aux dispositions statutaires, décide de renouveler pour une période de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2006 les mandats des membres du ~~Conseil de Surveillance~~ des personnes suivantes :

Directeur

Monsieur Oliver GOY
de nationalité française

Monsieur Richard ALLANIC
de nationalité française

Monsieur Xavier ANTHONIOZ
de nationalité française

Ces derniers, invités par le Conseil de Surveillance à la présente réunion, remercient le Conseil de Surveillance de la confiance qu'il leur témoigne, indiquent n'être soumis à aucune incompatibilité et acceptent le renouvellement de leur mandat.

3/ NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 :

- Monsieur Gilles LAPORTE n'a pas souhaité que son mandat de membre du Conseil de Surveillance soit renouvelé ;
- Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Julien VAUTEL, Antoine de ROCHEFORT, André MAY et de la société FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, représenté par Monsieur Stéphane TOULLIEUX ont été renouvelés.

Le Conseil de Surveillance constatant que le poste de Président du Conseil de Surveillance est vacant et après échanges de vues, décide à l'unanimité de nommer :

Monsieur Antoine de ROCHEFORT,
de nationalité française,

et ce pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

dr
AR *W*

Monsieur Antoine de ROCHEFORT remercie le Conseil de Surveillance de la confiance qu'il lui témoigne en le désignant à ces fonctions, qu'il accepte.

Il déclare en outre satisfait à toutes les conditions légales réglementaires et statutaires notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats.

4/ RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JULIEN VAUTEL DE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance décide de renouveler le mandat de Vice-Président de :

Monsieur Julien VAUTEL,
de nationalité française,

et ce pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Ce dernier remercie le Conseil de Surveillance de la confiance qu'il lui témoigne en le désignant à ces fonctions, qu'il accepte.

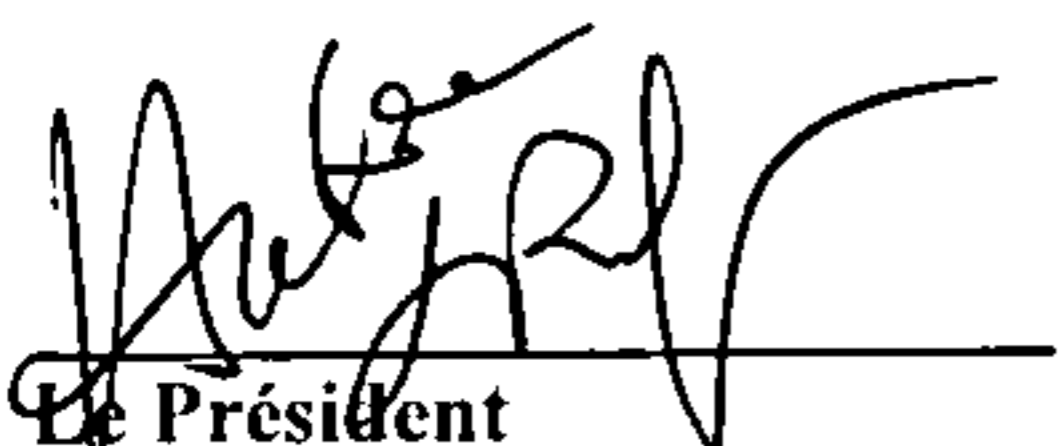
Il déclare en outre satisfait à toutes les conditions légales réglementaires et statutaires notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats.

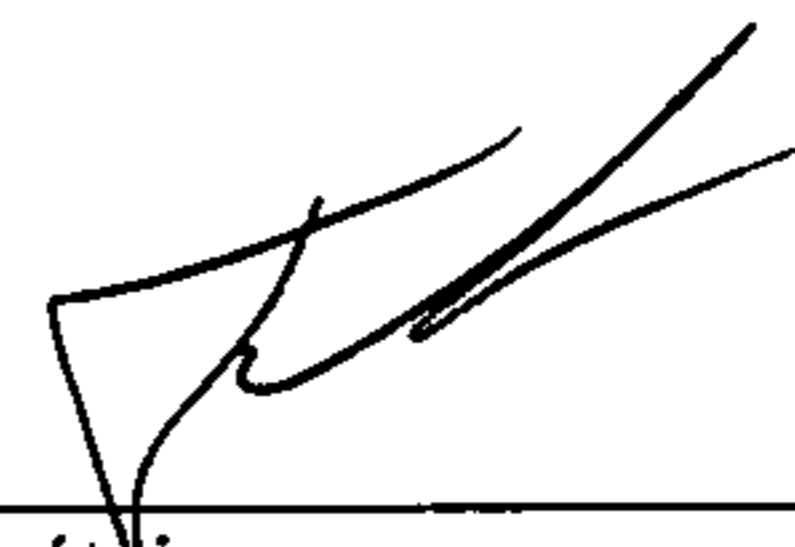
* * *

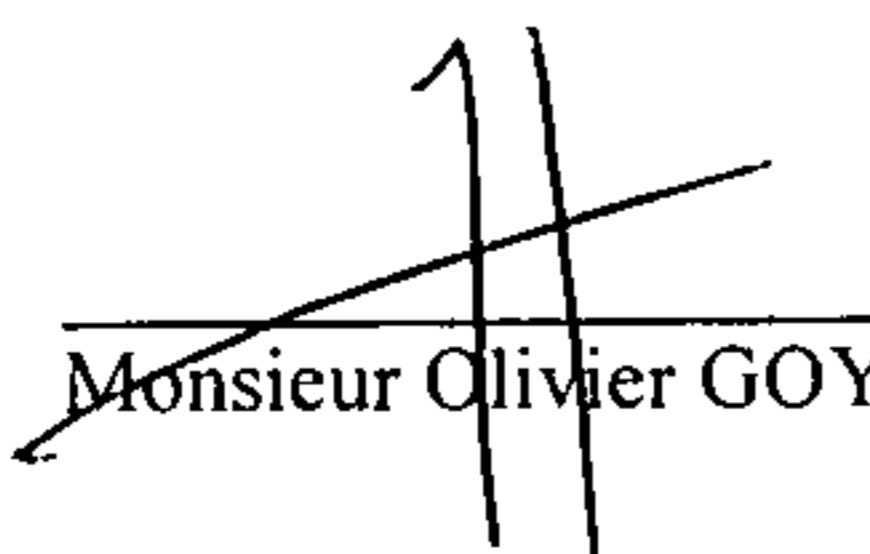
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé conformément à la loi par le Président et le Secrétaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé conformément à la loi par le Président, le Secrétaire et un membre du Conseil de Surveillance.


Le Président
Monsieur Antoine de ROCHEFORT


Le Secrétaire
Monsieur Julien VAUTEL


Monsieur Olivier GOY